

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre délégué auprès de la Ministre de
la Transition Ecologique et Solidaire,
Chargé des transports
Hôtel Le Play
40 Rue du Bac
75007 Paris

Fait le 08/02/2021
A Grasse,

Références dossier :

Nathalie CAMPANA
Direction Générale Adjointe
Aménagement et Cadre de Vie
Réf. : JV/NC/EP 2021/13781

Objet : Aéroport de Cannes Mandelieu / Projet de trajectoire Nord Ouest

Monsieur le Ministre,

Je me permets par la présente de vous sensibiliser en complément des interventions récentes du Président de Cannes Pays de Lérins, à la position de notre communauté d'agglomération du Pays de Grasse face aux nuisances aériennes liées à l'activité de l'aéroport de Cannes Mandelieu mais aussi à nos inquiétudes face au projet de nouvelle trajectoire Nord Ouest d'arrivée pour les jets d'affaire.

Vous le savez la présence de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, second aéroport privé de France, inséré dans une zone à forte densité de population, provoque, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins CACPL), de fortes nuisances et critiques.

Malgré les mesures déjà prises en la matière (interdiction des avions les plus bruyants, mise en place de capteurs de bruits, classement de l'aéroport en catégorie B) aucune amélioration notable n'a pu être constatée ces dernières années quant à la réduction des nuisances sonores.

Or, parmi les solutions envisagées par la DGAC pour répondre aux attentes notamment des associations de défense contre les nuisances aéroportuaires, et réduire le nombre d'habitants concernés par les survols des avions, la proposition d'une trajectoire Nord Ouest a été envisagée en expérimentation.

Avant d'aller plus loin dans ce courrier je tiens à réaffirmer que la CAPG et la CACPL travaillent ensemble et en parfaite phase sur la question de l'aéroport et des nuisances aériennes.

Il convient en effet de souligner à nouveau combien les nuisances liées à la présence de cet aéroport sur le territoire cristallisent les inquiétudes de la population et des associations.

Notre priorité est bien de soulager la population de ces nuisances et de travailler avant tout sur les possibilités de limiter et réguler son trafic soit en nombre soit sur des périodes très limitées.

Or les dernières mesures élaborées par la DGAC dans le cadre de leur plan d'action présenté en juin 2019 s'avèrent aujourd'hui insuffisantes.

Néanmoins, alors que certaines associations poussent à l'expérimentation d'autres alternatives comme la trajectoire Nord Ouest, dont des vols expérimentaux ont pu être effectués en octobre dernier sans l'information préalable des élus locaux concernés, je tenais à vous confirmer notre totale et ferme opposition à cette nouvelle trajectoire.

Une future trajectoire Nord Ouest qui impacterait «en complément» la seconde moitié de notre territoire de l'Ouest des Alpes Maritimes, alors que celui-ci est préservé à ce jour des nuisances de l'aéroport semble impensable pour tous les maires concernés et notre communauté d'agglomération.

Nous avons été élus par la population pour défendre notre territoire et lui préserver ce cadre de vie qui en fait sa richesse.

Je pense qu'il est possible, au moment où chacun défend la nécessité urgente et évidente de préserver qualité de vie et environnement, de trouver encore des mesures de réduction des nuisances subies par nos populations sans impacter de nouvelles communes sur l'Ouest.

Il conviendrait donc de demander aux services de la DGAC et à vos services de travailler sur des mesures efficaces en apportant des réponses concrètes respectant l'ensemble de la population de notre bassin de vie.

Vous remerciant par avance pour votre écoute bienveillante et sachant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à Vous.
Respectueusement.



Le Président,

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes